

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 14 septembre 2010 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Claude Crance, Jean François Bertin, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Jean Paul Maujean, Marie Jo Vergon Trivaudey, Michel Hummel, Jean Luc Royer, Céline Gayet, Dominique Rieffel

Absents : Jérôme Gayet.

Jérôme Gayet donne procuration à Bernard Vougnon

Secrétaire de séance : Alain Roset

Informations

*** La guide des moutards**

M. Souillot remercie le conseil municipal pour sa participation à l'occasion de son départ en retraite.

*** Analyse eau**

Une analyse de l'eau a été effectuée par l'ARS, le 11 août à l'école maternelle.

Les résultats sont conformes aux normes aux exigences de qualité.

*** Référendum sur la poste**

Le tribunal administratif a rendu son jugement sur le litige opposant la commune de Chaucenne et Monsieur le Préfet au sujet du référendum sur le devenir de la Poste.

Le TA décide :

Article 1^{er} : la délibération du conseil municipal de Chaucenne en date du 18/09/2009 est annulée.

*** Clocher de l'église**

Comme elle s'y était engagée, Madame la Députée a accordé son soutien financier à la commune pour la rénovation du toit de l'église.

La commune a reçu un courrier affectant 5 000€ à ces travaux, sur les crédits parlementaires de Madame la Députée.

*** Inspection captage.**

L'ARS est venue inspecter notre captage et relève trois dysfonctionnements :

1 – Une cabane en bois a été érigée à proximité.

La cabane a été démontée

2 – Absence de joints sur le fossé en béton

Le conseil général, propriétaire de l'ouvrage réalisera les travaux nécessaires à l'automne.

3 – Le terrain « sous les chênes » a fait l'objet de labours.

S'agissant d'un périmètre protégé, ces pratiques ne seront plus admises. Aménager cet espace en pré de fauche.

*** Ecole maternelle**

Madame Stéphanie Alacio assure la direction et les classes des grands et moyens.

Madame Laurence Gaulme, de retour à Chaucenne, accueille les petits.

Effectifs à Chaucenne : 26 enfants chez les petits, 17 chez les moyens et 13 chez les grands.

Claude Crance demande à être relevée de sa délégation au SIVOM.

Céline est chargée de trouver un remplaçant.

*** Halte garderie.**

Reprise de l'activité le 16 août avec Angélique Bellon.

Fonctionnement : + 700h par rapport au huit premiers mois de l'année dernière.

Dans le cadre du financement CAF contrat enfance jeunesse, 55% reste à la charge de la commune.

*** Borne incendie**

La borne incendie du lotissement Saint-Jean est une borne sèche.
Problème de vanne en pied de borne ?

*** Terrain du Saucet**

Suite aux violentes pluies du mois d'août, le garage du riverain M. Tebai a été inondé. RDV a été pris avec le maître d'œuvre sur place le samedi 11 septembre.
Il a été convenu d'aménager la zone mitoyenne avec la propriété de M. Tebai afin de canaliser les écoulements d'eau.
Une proposition d'aménagement doit être faite par le maître d'œuvre en concertation avec l'entreprise.

*** Bureau d'étude pour la révision du PLU**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la révision du PLU, quatre offres ont été reçues aujourd'hui.

*** Déclassement voirie**

Un rendez-vous est programmé cette semaine avec la DDT pour aborder le déclassement de la voie communale entre Chaucenne et Moncley en voie rurale.

*** Taxe départementale d'habitation**

Transfert de la taxe départementale d'habitation du Conseil Général à la CAGB sans les abattements. En conséquence, la contribution des ménages pourrait augmenter.

*** Entretien chaudières.**

Le contrat d'entretien des chaudières des appartements municipaux avec la société Savelys a été dénoncé, ce n'est pas satisfaisant.
Une consultation auprès de quatre entreprises a débouché sur deux offres : entreprise Service Gaz et entreprise Guiton.
Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Service Gaz 105 bis rue de Belfort à Besançon pour effectuer l'entretien des chaudières pour un montant de 98.10 € HT. Cette dépense sera intégrée dans les charges locatives.
Il autorise le maire à signer les contrats.

Délibérations

*** Redevance assainissement**

Monsieur C. Deloy demande le remboursement de la part fixe de l'assainissement, sa maison étant non terminée et non raccordée au réseau.
Il est proposé de lui faire bénéficier d'un dégrèvement de 25€.
Vote pour à l'unanimité

*** Groupement de commandes**

La CAGB propose la mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de papier copieurs, de matériel, papeterie, de cartouches d'imprimantes.
Il est proposé d'inscrire la commune dans ce groupement.
Vote pour à l'unanimité

*** Sivom**

J.F. Bertin se propose de reprendre la délégation au Sivom laissée vacante par C. Crance.
Vote pour à l'unanimité.

*** Chantier bascule/tilleuls**

L'entreprise Sacer a été mandatée pour terminer le chantier. La facture est réglée. Elle sera présentée par le percepteur à l'entreprise SBM défaillante.

Le cabinet André déclarera le chantier terminé. Le solde des subventions pourra être réclamé et les pénalités récupérées.

Le conseil municipal mandate le percepteur pour récupérer le montant de la facture.

Vote pour à l'unanimité

*** Toit de l'église**

Devis de 235 000 €

Un dossier de souscription est déposé avec la fondation du patrimoine.

Financement :

Réponse négative de la région (ne finance que les clochers comtois)

Réponse positive de Madame Branget, députée (5000 € sur les crédits parlementaires)

A la question : « A-t-on obligation de réparer le toit de l'église ? », il est répondu : « Il s'agit d'un bâtiment public que la commune a le devoir de sécuriser ».

Il est proposé de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général qui peut financer 30% de la dépense plafonné à 50 000 €.

Vote pour à l'unanimité

Il est proposé que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour mener à bien l'opération.

Vote pour à l'unanimité

*** Terrain du Saucet**

Vote de crédits supplémentaires pour la fourniture et pose de 30 m de ganivelle, glissières bois autoclave et un arceau de sécurité galvanisé pour 2512 €.

Le coût de l'opération se monte aujourd'hui à 35549 € hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

Vote pour à l'unanimité

*** Réseau transport de l'eau**

Le réseau de transport de l'eau le long de la Lanterne est suspecté d'envoyer de l'eau dans le réseau d'assainissement, ce qui engendre des difficultés au niveau de la rhizosphère qui traite un volume trop important et les pompes souffrent.

La demande de subvention auprès du CG25 pour le financement de l'étude et des travaux a été refusée car le dossier comprend une phase diagnostic et une phase réhabilitation. Seule la phase diagnostic peut être financée.

Il serait nécessaire de reprendre le dossier, mais impossible de différer car la rhizosphère traite beaucoup plus de volume que prévu.

Lancer l'ordre de service étude et diagnostic.

*** Restauration de la Lanterne**

La société Sinbio a fait parvenir le diagnostic sur la restauration de la Lanterne.

Le travail avec le SICA doit se poursuivre.

Le document sera diffusé au SICA.

Il sera également présenté aux Chaucennois au cours d'une soirée en octobre ou novembre.

*** Convention**

Dans le cadre des travaux connexes au remembrement, la commune avance 173 000 € pour le compte de l'Association Foncière.

Il y a lieu d'établir une convention pour permettre au percepteur de récupérer ce montant sur le budget de l'Association Foncière.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.